

## Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 1301/2018  
Date: 5 décembre 2018  
Direction: Direction de la police et des affaires militaires  
N° d'affaire: 2018.POM.674  
Classification: Non classifié

### Indication de la nationalité des personnes ayant commis une infraction dans le canton de Berne

#### Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil en réponse à la motion 051-2016 Gschwend-Pieren (Lyssach, UDC)

---

Sur proposition de la Direction de la police et des affaires militaires,

le Conseil-exécutif arrête :

1. Le Conseil-exécutif approuve le rapport relatif à l'indication de la nationalité des personnes ayant commis une infraction dans le canton de Berne.
2. Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance dudit rapport, conformément à l'article 51, lettre c de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21).
3. Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de classer la motion 051-2016 Gschwend-Pieren « Politique d'information du canton de Berne : assurer la transparence » comme non réalisable dans le cadre du rapport annuel 2019.

Au nom du Conseil-exécutif  
Le chancelier  
*Auer*



#### Destinataires

- Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
- Direction de la police et des affaires militaires
- Chancellerie d'Etat
- Direction de la magistrature